



Distr. : générale
11 avril 2014

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Première session

Nairobi, 23-27 juin 2014

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale

Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et des principales réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Application de la décision 27/2 du Conseil d'administration

Rapport sur l'application de la décision 27/2 : contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur l'application du paragraphe 15 de la décision 27/2 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui souligne l'importance des forums ministériels régionaux sur l'environnement dont le PNUE assure le secrétariat et invite ces forums à contribuer aux travaux de l'organe directeur du PNUE. Le rapport donne un bref aperçu de la collaboration du PNUE avec les forums ministériels régionaux et de leur contribution à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

* UNEP/EA.1/1.

I. Contexte

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE relative à l'application du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », et en particulier du paragraphe 15 de cette décision, dans laquelle le Conseil souligne l'importance des forums ministériels régionaux sur l'environnement, dont le PNUE assure le secrétariat et invite ces forums à contribuer, selon qu'il convient, aux travaux de l'organe directeur du PNUE. Le rapport traite des progrès réalisés dans l'application de la décision depuis la vingt-septième session – la première à participation universelle – du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en février 2013.

2. Bon nombre de problèmes environnementaux auxquels nous faisons face actuellement ne se limitent pas aux frontières nationales et nécessitent donc, de la part des États membres, des mesures collectives à différents niveaux, notamment régional et sous-régional. L'importance d'un développement durable aux niveaux régional et sous-régional est explicitement reconnue dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ».

3. Les forums ministériels régionaux sur l'environnement jouent un rôle essentiel pour ce qui est de dégager des consensus et prendre des décisions concernant la dimension environnementale du développement durable et appuyer la création de liens entre les programmes régionaux et mondiaux concernant l'environnement. Ils offrent également aux États membres une bonne occasion d'attirer l'attention sur les difficultés et les priorités environnementales nationales, régionales, interrégionales et mondiales ainsi que les liens entre celles-ci et le développement durable. Les États membres examinent les questions émergentes, en discutent et identifient des opportunités de coopération Sud-Sud et triangulaire. En substance, ces forums représentent des plateformes permettant aux États membres de préparer et d'élaborer des positions communes dans leurs régions respectives, notamment sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, les objectifs de développement durable, et la prise en compte de la durabilité du point de vue de l'environnement dans ces régions et sous-régions.

4. Les approches stratégiques en vue d'une telle prise en compte passent également par des partenariats avec des secteurs autres que celui de l'environnement et des mesures coordonnées au sein du système des Nations Unies, qui contribueront aux résultats recherchés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. À cette fin et après délibération, les forums sont parvenus à un consensus quant aux questions clés concernant l'environnement et le développement durable qui seront abordées à la première session de l'Assemblée, notamment la consommation et la production durables, le développement durable des petits États insulaires en développement et les produits chimiques et déchets. La dix-neuvième session du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes est un bon exemple à cet égard.

5. Les textes issus de ces forums orientent la planification des futurs programmes de travail et stratégies à moyen terme du PNUE grâce aux contributions partant de la base qu'ils fournissent à ces processus et à la possibilité qu'ils donnent de prendre en compte et hiérarchiser les priorités de toutes les régions en termes de suivi et de mise en œuvre. Ainsi, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la collaboration du PNUE avec les forums ministériels régionaux et sous-régionaux s'inscrivait dans le cadre du sous-programme sur la gouvernance de l'environnement du programme de travail, en particulier le produit 6 de la réalisation escomptée a) : « Appui apporté par des réunions et des consultations ministérielles régionales et d'autres réunions intergouvernementales aux échanges concernant les politiques relatives aux questions d'environnement et de développement »; et le produit 3 de la réalisation escomptée c) : « Poursuite du développement et du renforcement des arrangements institutionnels régionaux et sous-régionaux pour s'attaquer aux questions environnementales transfrontières ». Dans ce contexte, le PNUE a fourni les services de secrétariat nécessaires ainsi qu'un appui financier et technique et a également facilité l'organisation des réunions de ces forums. En outre, dans le cadre de la préparation de la stratégie à moyen terme pour 2014-2017, l'analyse des priorités environnementales régionales exprimées par les différents forums régionaux pertinents a été un des principaux moyens de les intégrer dans la direction stratégique générale que le PNUE doit suivre.

6. Les priorités ont servi à la conception de la stratégie à moyen terme et à l'élaboration consécutive du programme de travail pour 2014-2015 et ont été incorporées dans les sous-programmes pertinents. Des produits visant spécifiquement le renforcement de la collaboration du PNUE avec les forums régionaux ont été inclus, par exemple, le produit 3 de la réalisation escomptée c) du sous-programme de la gouvernance de l'environnement : « Appui fourni pour favoriser les échanges

sur les questions d'environnement et de développement au niveau des décideurs et des politiques, dans le cadre de débats et de mécanismes ministériels, intergouvernementaux ou multipartites organisés à l'échelon régional et sous-régional » et le produit 6 de la réalisation escomptée a) concernant les mécanismes institutionnels de gestion des ressources naturelles partagées et des problèmes environnementaux transfrontières

7. Le renforcement de la présence régionale du PNUE, comme le demande l'alinéa g) du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons », y compris la mise en place de bureaux sous-régionaux, améliorera encore la collaboration du PNUE avec les forums ministériels régionaux et sous-régionaux et les autres entités régionales, notamment par le biais de l'échange d'informations environnementales fondées sur des données probantes et de la sensibilisation aux nouvelles questions environnementales prioritaires susceptibles d'orienter les débats non seulement à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement mais également dans d'autres forums pertinents. Des modalités comme la coopération Sud-Sud et triangulaire et le partage des enseignements et bonnes pratiques entre les régions représenteront des éléments importants de ce processus.

8. À l'heure actuelle, le PNUE assure le secrétariat des forums ministériels sur l'environnement suivants : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE): Alliance stratégique pour la santé et l'environnement; Concertation sous-régionale Asie-Pacifique sur les politiques environnementales; Forum ministériel régional sur l'environnement et la santé dans les pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est, et Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le PNUE fournit, selon qu'il convient, un appui administratif et logistique aux forums et à leurs mécanismes de suivi (réunions intersessions), un soutien financier pour faciliter la participation de certains États membres ou payer des services consultatifs et d'autres formes d'appui. Le PNUE assure également la gestion financière des fonds d'affectation spéciale de certains forums régionaux, notamment celui de la CMAE et celui du Réseau de formation sur l'environnement du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, le PNUE fournit un appui technique et sur le fond et prépare des informations pertinentes afin de permettre aux forums de prendre des décisions en connaissance de cause. Par ailleurs, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes, le PNUE assure une partie du secrétariat conjoint du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement.

III Progrès réalisés dans la collaboration avec les forums régionaux dont le PNUE assure le secrétariat

A. Afrique

9. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été mise sur pied en 1985 dans le but de fournir des orientations et une direction concernant les questions environnementales en Afrique. Le PNUE, par le biais de son Bureau régional pour l'Afrique, assure les services de secrétariat pour la CMAE et appuie le continent dans différents domaines comme la désertification, les changements climatiques, l'économie verte, le droit et les institutions, la gestion des produits chimiques, les modes de consommation et de production durables, mais également pour ce qui est d'élaborer des positions africaines communes dans le cadre du programme mondial concernant l'environnement. Au cours de la période à l'examen, le PNUE a aidé la CMAE à forger une vision commune sur la manière dont les pays africains pourraient participer et contribuer à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Au cours de sa cinquième session extraordinaire, tenue en octobre 2013 à Gaborone, la CMAE a adopté une décision appelant à une cohérence et une collaboration accrues entre les missions diplomatiques des États membres à Addis-Abeba, Genève, Nairobi et New York concernant les questions de développement durable. Par cette décision, la CMAE chargeait le groupe africain du Comité des représentants permanents auprès du PNUE d'élaborer et de promouvoir une stratégie commune pour la participation de l'Afrique aux travaux de l'Assemblée. La décision invitait également les pays africains à assurer et promouvoir une participation active de toutes les parties prenantes concernées, des grands groupes et du secteur privé, en particulier dans les pays en développement, en se fondant sur les meilleures pratiques et exemples d'autres institutions et processus, en vue d'élargir les consultations et d'assurer une participation efficace et la transparence dans les travaux de l'Assemblée, tout en tenant dûment compte de sa nature intergouvernementale.

10. Le PNUE a également aidé la CMAE à mettre au point des programmes phares régionaux (regroupés en cinq domaines thématiques, notamment : l'économie verte, les modes de consommation et de production durables, l'évaluation environnementale intégrée, l'énergie et la gestion durable des terres, en plus de thèmes transversaux connexes), comme moyens de contribuer à la mise en œuvre efficace sur le continent des dispositions du document final de la Conférence des Nations Unies sur le

développement durable. Les programmes phares régionaux ont été déterminés à partir du document final. À ce jour, on a établi des projets de notes conceptuelles pour les différents programmes, ainsi qu'un document-cadre régional pour les programmes phares régionaux. À sa cinquième session extraordinaire, la CMAE a adopté une décision appelant à la création d'un comité directeur au sein de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour orienter globalement l'élaboration et la mise en œuvre cohérentes des programmes phares régionaux. En tant que membre de ce comité, le PNUE continuera à appuyer l'élaboration des descriptifs complets et la mise en œuvre des programmes phares régionaux.

11. L'Alliance stratégique pour la santé et l'environnement a été créée à la suite de la première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, tenue à Libreville en 2008, au cours de laquelle les ministres de la santé et de l'environnement présents ont adopté la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique visant à favoriser les changements nécessaires sur le plan des politiques, des institutions et des investissements pour réduire les menaces sanitaires posées par l'environnement. Le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournissent des services de secrétariat à l'Alliance. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Déclaration de Libreville, les pays ont souligné qu'ils avaient besoin d'informations pertinentes et à jour. À cet égard, le PNUE, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, a participé à l'élaboration du troisième rapport de la série « L'avenir de l'environnement en Afrique », qui met l'accent sur les liens entre la santé et l'environnement. Ce rapport a été lancé le 17 octobre 2013, au cours de la cinquième session extraordinaire de la CMAE. Il présente une série de politiques pour faire face aux problèmes en matière de santé et d'environnement et met en lumière des opportunités et synergies qui pourraient résulter d'une collaboration accrue entre les deux secteurs.

B. Asie et le Pacifique

12. La Concertation sous-régionale Asie-Pacifique sur les politiques environnementales est une initiative dirigée par le PNUE dont le but est de recueillir les opinions des pays d'Asie centrale, d'Asie du Nord-Est, d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique-Sud concernant les questions environnementales mondiales en vue d'élaborer une vision commune de la région Asie-Pacifique à leur sujet. Par le biais du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE fait office de secrétariat pour la Concertation, qui couvre toutes les sous-régions. Celle-ci offre un espace pour se pencher sur les questions mondiales et apporter des contributions régionales aux entreprises planétaires comme, par exemple, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, ainsi que pour fournir des conseils et des orientations politiques aux programmes du PNUE dans la région de l'Asie et du Pacifique.

13. Au cours de la période à l'examen, et en collaboration avec le Ministère de l'environnement du Cambodge, le PNUE a organisé la dixième Concertation sous-régionale Asie-Pacifique sur les politiques environnementales, qui s'est tenue le 19 septembre 2013 à Phnom Penh. Des ministres, des organisations intergouvernementales, des personnalités connues, des responsables de la société civile et des représentants des Nations Unies provenant des quatre sous-régions (Nord-Est, Sud, Sud-Est et Pacifique) de la région Asie-Pacifique ont participé à la réunion. Le PNUE a établi les documents d'information utilisés lors de la réunion et fait des exposés sur les sujets traités dans ces derniers. La réunion s'est penchée sur les problèmes environnementaux de la région et élaboré des stratégies d'intervention régionale pour renforcer la gouvernance de l'environnement, compte tenu du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs du développement durable, en faisant progresser l'économie verte et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, la mise en œuvre du programme de travail du PNUE et le suivi des documents issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

14. Le Forum ministériel régional sur l'environnement et la santé dans les pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est est une initiative politique intersectorielle rassemblant des décideurs nationaux des ministères de l'environnement et de la santé des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Chine, du Japon, de la Mongolie et de la République de Corée. Son secrétariat est assuré conjointement par l'OMS et le PNUE. La troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé s'est tenue les 9 et 10 septembre 2013 à Kuala Lumpur. Organisée par le Gouvernement malaisien, elle a été ouverte par le Premier ministre de ce pays et a reçu la participation de fonctionnaires des ministères de l'environnement et de la santé de pays de l'Asie du Sud-Est ainsi que de représentants d'organisations internationales pertinentes. La Conférence a adopté la Déclaration de Kuala Lumpur, par laquelle les gouvernements s'engageaient, entre autres, à élaborer un programme de renforcement des capacités en matière d'environnement et de santé, afin d'améliorer la coopération transfrontière et les plans d'action nationaux dans ces domaines.

C. Europe

15. En avril 2013, le PNUE a été sollicité pour fournir des services de secrétariat à la Plateforme paneuropéenne sur la biodiversité envisagée pour succéder à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère. Cette Plateforme, qui devrait être formalisée en 2014, permettra l'application des paragraphes 14 et 15 de la décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE, et des paragraphes 1 et 2 de la décision SS.XII/3. La Plateforme paneuropéenne sur la biodiversité servira à faire mieux entendre la voix de la région dans les grandes initiatives internationales telles que les conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Initiative pour une économie verte, et le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (concernant l'application de la législation environnementale). Elle aidera à diffuser des informations adaptées à la région sur la pertinence, pour le continent européen dans son ensemble, des décisions et initiatives prises au niveau mondial. Les priorités, objectifs et mesures seront définis dans l'optique du but ultime d'aider les pays à développer leur aptitude à lutter contre la dégradation de l'environnement et à promouvoir l'utilisation durable des ressources ainsi que la prise en compte de considérations environnementales dans les secteurs clés, notamment l'eau, l'agriculture, la conservation de la nature et la gestion des forêts. La Plateforme servira également à renforcer les systèmes d'information sur l'environnement et la gouvernance de l'environnement en vue de favoriser le passage à une économie plus verte, en particulier par le biais de modes de consommation et de production plus durables.

D. Amérique latine et Caraïbes

16. Le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes est le rassemblement politique le plus ancien et le plus représentatif de la région s'agissant des politiques et stratégies environnementales; il a été créé par les ministres de l'environnement de la région en 1985. Le PNUE lui fournit des services de secrétariat par le biais de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant la période à l'examen, le PNUE a appuyé la réunion intersession du Forum, tenue les 2 et 3 avril 2013 à Quito. Les participants y ont discuté du nouveau scénario de gouvernance pour le développement durable, y compris le moyen de renforcer cette gouvernance et examiné l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable dans le contexte des processus lancés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La dix-neuvième réunion du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu du 11 au 14 mars 2014 à Los Cabos (Mexique). Elle a permis des dialogues ministériels au sujet de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, du suivi des points convenus lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, des objectifs de développement durable et de la coopération dans les domaines des changements climatiques, de la biodiversité et des produits chimiques et déchets. La Déclaration de Los Cabos, issue de la réunion, confirmait le rôle essentiel du Forum des ministres dans le dialogue politique et stratégique visant à identifier et définir des priorités régionales, en préparation à la session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Forum a une fois de plus souligné l'importance pour le PNUE de renforcer ses bureaux régionaux et sous-régionaux.

17. Le PNUE a également appuyé les réunions des groupes de travail et réseaux établis par le Forum des ministres, notamment le Groupe de travail sur les indicateurs de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable, le Réseau régional d'experts sur la pollution atmosphérique, le Réseau de formation environnementale et le Conseil régional d'experts gouvernementaux sur la consommation et la production durables. Ces groupes et réseaux se réunissent pendant l'année afin de contribuer aux travaux du Forum en présentant des propositions, des recommandations et des plans d'action pour approbation par les ministres. Le Réseau intergouvernemental régional d'experts sur la pollution atmosphérique s'est réuni du 28 au 30 octobre 2013 à Mexico. Conformément aux instructions du Forum des ministres à sa dix-huitième réunion tenue en février 2012 à Quito, il a élaboré un projet de plan d'action intergouvernemental régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant la coopération en matière de pollution atmosphérique, qui sera présenté pour examen et adoption éventuelle.

E. Asie occidentale

18. Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, qui relève de la Ligue des États arabes, est le mécanisme régional responsable du maintien de la coordination et de la coopération entre les pays arabes pour toutes les questions liées à l'environnement et au développement durable. Le PNUE appuie le Conseil et sa branche de programmation, le Comité conjoint sur l'environnement et le

développement dans la région arabe, auquel il fournit des services de secrétariat par le biais de son Bureau régional pour l'Asie occidentale et en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes. Durant la période examinée, le PNUE a soutenu les débats concernant les suites données aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, ainsi que d'éventuelles initiatives régionales pour compléter l'élaboration des objectifs de développement durable. En 2014, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes, le PNUE a appuyé les préparatifs régionaux en vue du forum politique de haut-niveau de juillet 2014.

IV Forums régionaux dont le PNUE n'assure pas le secrétariat mais qu'il appuie néanmoins

19. Bien que le présent rapport s'occupe surtout des forums dont le PNUE assure le secrétariat, il existe aux niveaux régional et sous-régional d'autres forums environnementaux tout aussi importants qui bénéficient de son soutien et qui influent sur son programme de travail ainsi que sur l'ordre du jour de son organe directeur en même temps qu'ils y contribuent.

20. En Afrique, le PNUE a aidé le Conseil des ministres africains sur l'eau dans la fourniture d'impulsions politiques et d'orientations générales ainsi que dans la mobilisation en faveur de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau en vue d'un développement social et économique durable et de la préservation des écosystèmes africains. Il appuie également la Conférence des ministres africains de l'énergie en apportant des contributions et une expertise techniques aux réunions de cette dernière.

21. En Asie centrale, le PNUE soutient les efforts déployés par la Commission interétatique du développement durable pour coordonner et gérer la coopération régionale sur l'environnement et le développement durable dans les pays de la région, et aider ces pays à s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions environnementales internationales.

22. En Asie et dans le Pacifique, le PNUE aide la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui fournit des services de secrétariat à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, à évaluer l'état de l'environnement, à formuler des mesures pour répondre aux impératifs posés par les importants forums mondiaux et à synthétiser des perspectives, priorités et programmes régionaux tournés vers l'avenir. Le PNUE fournit des contributions techniques et un appui en matière de politique à l'Association sud-asiatique de coopération régionale et aide également le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud à favoriser la protection, la gestion et l'amélioration de l'environnement. Il fournit en outre un appui au secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique établi à Apia, son principal partenaire dans les actions menées pour faire face aux priorités environnementales de la sous-région, notamment les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution, la surveillance et la gouvernance de l'environnement.

23. En Europe, le PNUE collabore étroitement avec le secrétariat du processus « Un environnement pour l'Europe » de la Commission économique pour l'Europe. Ce processus est le seul forum ministériel paneuropéen sur l'environnement à fournir une plateforme de haut-niveau permettant aux parties prenantes de discuter, de prendre des décisions et de faire cause commune face aux priorités environnementales, tout en augmentant la compétitivité économique et la stabilité sociale. Le PNUE fournit des contributions techniques, des documents de travail et des conseils d'experts, en particulier pour l'élaboration de programmes. Il apporte également des contributions techniques au processus européen Environnement et santé, qui définit des cibles précises afin de réduire les conséquences néfastes des problèmes environnementaux sur la santé et de superviser le respect des engagements pris par les ministres dans le domaine des politiques et mesures visant en particulier la santé et le bien-être des enfants, et d'autres questions transversales.

24. Dans la région du Golfe, le PNUE appuie l'Initiative pour l'environnement du Conseil de coopération du Golfe au moyen de contributions aux activités sous-régionales et de la fourniture d'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités.

25. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le PNUE fournit des informations générales et une assistance technique pertinentes à diverses entités, notamment la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement; le Forum des ministres de l'environnement du Marché commun du Sud et son sous-groupe technique 6 sur l'environnement; le Conseil du commerce et du développement économique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'agissant des efforts qu'il déploie pour s'attaquer aux questions de l'environnement et du développement durable; le Forum

ibéro-américain des ministres et son Réseau d'administrations chargées de la question des changements climatiques; et le Conseil des ministres de la stratégie méso-américaine pour la durabilité environnementale. Le PNUE fournit également des conseils d'expert aux forums régionaux des petits États insulaires en développement dans le domaine de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action et des préparatifs de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

V. Contribution accrue des forums régionaux à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

26. Les forums ministériels régionaux et sous-régionaux jouent un rôle crucial dans la gouvernance mondiale de la durabilité environnementale. Leurs contributions, s'agissant de faciliter le consensus et la prise de mesures, apportent une appréciable valeur ajoutée à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, y compris au niveau de la formulation de l'ordre du jour de ses sessions et du suivi des décisions et résolutions, comme exposé ci-après :

a) Les forums ministériels régionaux sur l'environnement jouent un rôle important non seulement dans la définition précise des problèmes de durabilité environnementale aux niveaux régional et infrarégional, mais aussi dans l'orientation de l'action internationale, contribuant ainsi à un cadre juridique et institutionnel cohérent et à des réponses politiques intégrées permettant la mise en œuvre effective et équilibrée des trois dimensions du développement durable;

b) Les ministres de l'environnement des différentes régions peuvent déclarer et confirmer que les forums régionaux constituent des plateformes hautement pertinentes de dialogue politique et stratégique, permettant d'identifier et d'établir des priorités écologiques régionales et de définir dans ces domaines des stratégies et programmes régionaux qui peuvent être présentés à l'attention de la plateforme environnementale mondiale qu'est l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement;

c) Grâce à l'aide spécialisée du secrétariat du PNUE et de ses bureaux régionaux renforcés, les forums régionaux peuvent adapter les calendriers et ordres du jour de leurs réunions en fonction de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, afin de créer des synergies et de meilleures opportunités de renforcer les liens entre les programmes environnementaux régionaux et mondial. Les forums régionaux peuvent inclure dans leurs délibérations non seulement des questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, afin de fournir des messages régionaux consolidés à l'Assemblée, mais aussi des questions concernant l'application au niveau régional de décisions antérieures de l'Assemblée. En conséquence, il est possible de les charger de suivre et d'examiner les progrès faits dans l'application des décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de faire rapport à l'Assemblée, y compris sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

VI. Conclusion

27. En tant que secrétariat des forums régionaux sur l'environnement, le PNUE a l'intention de continuer à appuyer les efforts déployés par ces derniers afin de fournir une plateforme pour l'élaboration de positions communes en vue de la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de la prise en compte des questions de durabilité environnementale dans les régions et sous-régions moyennant des mesures et outils stratégiques et d'exécution, notamment des partenariats avec tous les secteurs au-delà de l'environnement, et des mesures coordonnées au sein du système des Nations Unies. Les forums régionaux continueront de contribuer à la direction stratégique générale prise par le PNUE, en particulier à la conception de la stratégie à moyen terme et à l'élaboration consécutive du programme de travail, ce qui s'inscrit particulièrement bien dans le contexte des bureaux régionaux et sous-régionaux renforcés préconisés par le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : « L'avenir que nous voulons ».